



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK
VILLE DE WATERVILLE**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 5 juin 2023, la Ville de Waterville a adopté le règlement n° 669 intitulé: « *Règlement numéro 669 modifiant le règlement de zonage no. 614 afin de modifier la zone R-14* »

Ce règlement a été approuvé par le conseil de la Municipalité régionale de comté de Coaticook le 13 juin 2023. Un certificat de conformité à l'égard de ce règlement a été délivré le 13 juin 2023. Le règlement n° 669 est donc en vigueur depuis le 13 juin 2023.

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement aux heures régulières d'ouverture de l'hôtel de ville situé au 170 rue Principale Sud, à Waterville.

DONNÉ À WATERVILLE, LE 13 JUIN 2023.

Nathalie Isabelle
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nathalie Isabelle, greffière-trésorière de la Ville de Waterville, certifie sous mon serment d'office avoir publié cet avis public, en affichant une copie à l'hôtel de Ville, sur le site web de la Ville de Waterville.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13^e jour de juin 2023.

Nathalie Isabelle
Directrice générale et greffière-trésorière